



Appareil photographique miniature.

M. FRÉDÉRIC KAFTANSKI résidant en France (Seine).

Demandé le 24 janvier 1955, à 11^h 5^m, à Paris.

Délivré le 16 avril 1956. — Publié le 3 juillet 1956.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un appareil photographique miniature pour films 24 × 36 mm, 16 mm, 9,5 mm et 8 mm et tout autre format de films.

Des appareils photographiques de format réduit sont connus sous des aspects différents, par exemple : briquet, bracelet, montre, etc. Jusqu'à ce jour, on n'a pas réussi à incorporer les éléments d'un appareil photographique dans un boîtier de stylo.

L'objet de la présente invention est la réalisation d'un appareil photographique dont tous les éléments sont assemblés dans un boîtier en forme de stylo.

L'avantage de cet appareil est qu'il se met facilement dans la poche et qu'il assure, malgré sa forme réduite, une bonne tenue en main pour éviter les photos « bougées ».

Pour cette réalisation, il était nécessaire d'abandonner les moyens connus dans les appareils photographiques pour le transport du film, par exemple : tambour denté, moyeu du film, etc.

L'avancement du film est obtenu par un volet mobile muni d'une ou plusieurs griffes. Un simple mouvement du volet suffit pour pousser le film dans un chargeur spécial, sans moyeu.

Ce volet a plusieurs fonctions : avancement du film, avertisseur et déclencheur d'un compteur d'images. De plus, en cas d'un obturateur à rideau, il sert à armer l'obturateur.

Pour utiliser l'appareil en prise de vues, il faut tirer le volet car un œillette en couleur couvre la surface du viseur. Après la prise de vues, le volet est repoussé dans sa première position. Par ce mouvement, le volet, avec ses griffes, pousse le film d'une image dans le chargeur et déclenche en même temps le numéro suivant sur le compteur d'images à rochet. Une fois sa première position retrouvée, il couvre l'espace entre l'objet et la surface sensible et évite, obligatoirement, une exposition involontaire du film.

Un clips à l'extérieur de l'appareil assure la bonne tenue de celui-ci dans la poche.

L'appareil est équipé de deux chargeurs de films. Ces chargeurs possèdent, à l'intérieur, des ressorts roulés pour faciliter l'enroulement du film.

Un étui pour l'appareil contient les éléments nécessaires d'une visionneuse : la lentille et l'emplacement pour une petite lampe de poche servant à visionner les films positifs en noir et blanc ou en couleurs, sans agrandissement.

Sur les dessins annexés, et à titre d'exemple, la fig. 1 est une vue de côté de l'appareil, la fig. 2 est une vue de face, la fig. 3 est une vue schématique en perspective du volet. La fig. 4 montre le chargeur avec son ressort roulé à l'intérieur. La fig. 5 représente l'étui-visionneuse.

Dans la fig. 1, le boîtier de l'appareil est constitué en forme de stylo par une partie avant 1 et un couvercle avec presseur 2. Au milieu de l'appareil se trouve le volet 3 décrit ultérieurement en fig. 3 en position de repos et pointillé fig. 2 en position de prise de vues. Son œillette en couleur 4 passe par le viseur 5. L'obturateur 6 porte l'objectif 7 formé par une ou plusieurs lentilles ainsi que le déclencheur 8. Le numéro 9 est la chambre photographique entrecoupée par le volet 3. 10 et 10a sont les chargeurs qui contiennent le film. 11 montre le clips d'accrochage qui peut servir comme intermédiaire pour déclencher le déclencheur 8. La pointe extrême de l'appareil 12 peut être équipée d'un embout de crayon, crayon à bille, plume ou pas de vis pour un écrou de pied.

En fig. 3, le volet 3 possède un œillette avec une fenêtre en couleur et le système des griffes 13 et 14 avec ressort de rappel 15. Le bout extrême du volet porte une lame-ressort 16 qui actionne le compteur d'images à rochet 17.

La fig. 4 montre une coupe du chargeur 10 muni d'un ressort roulé 18.

La fig. 5 est une vue en perspective de l'étui